



COMMUNE DE NOMAIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 8 JUILLET 2010**

L'an deux mille dix, le 8 juillet, le Conseil Municipal de la commune de NOMAIN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BONNET

Etaient présents André DE BAERE, Michèle CASTELAIN, Paul VANDEVILLE, Jean DUPIRE, Dominique MEURISSE, Françoise DELPLANQUE, Paul DERNAUCOURT, Emmanuel DELAPORTE, Jean Luc GRAS, Guillaume MATHON, Georges SANT, Alain HUE, Chantal LECORNU

Etaient absents : Yannick LASSALLE, Jean-Marc DELOBEL, Audrey CROMBEZ, Lionel BEGHIN, Anne Marie LECLERCQ

Début de la séance publique à 20h35.

1. Approbation du compte rendu du 10 juin 2010

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil municipal en date du 10 juin 2010.

Après délibération, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Vote : POUR à l'unanimité

2. Etude cadre de vie

Monsieur le Maire expose que lors d'une réunion « groupe de travail bibliothèque » en date du 16 novembre 2009, il a été décidé, sous le conseil de Madame DELACHE de la médiathèque départementale, de recourir à une « étude cadre de vie ».

Un marché a été lancé en février 2010. Les trois premiers candidats ont été auditionnés le 18 juin 2010. Monsieur le Maire expose l'analyse qui a été faite par le groupe de travail ayant suivi ce marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de suivre l'avis du groupe de travail qui a choisi le candidat « Agence DEPRET » dont l'offre est la mieux adaptée à nos attentes transmises à travers le cahier des charges,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat avec la Société :

Agence DEPRET - SARL URBA FOLIA Paysagistes
63 avenue de Canteleu
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

pour un montant de 25 025,00 € HT
29 929,90 € TTC

Vote : POUR à l'unanimité

3. Equilibre du budget primitif suite aux décisions modificatives de la délibération du 10 juin 2010

Rectificatif de l'affectation de résultat de la délibération du 10 juin 2010

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en séance du 10 juin 2010 relative à des décisions modificatives.

Afin d'équilibrer le budget, il y a lieu de compléter la délibération du 10 juin 2010 en effectuant un virement complémentaire de 15 180,00 euros de la section de fonctionnement en section d'investissement :

Du chapitre 023 de la section de fonctionnement
au chapitre 021 de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE la proposition.

Vote : POUR à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de rectifier la délibération du 10 juin 2010 relative à l'affectation du résultat. Le montant du compte R 002 excédent de fonctionnement reporté est de 218 888,30 € et non 218 887,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ACCEPTE la modification.

Vote : POUR à l'unanimité

4. Suppression de postes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité Technique Paritaire du Centre de gestion a émis un avis favorable à la suppression de ces deux postes en séance du 4 juin 2010.

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du Conseil Municipal du 25 mars 2010, un poste de d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe avait été créé en vue d'un avancement de grade d'un agent en remplacement du poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Ce poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe n'étant plus utile, Monsieur le Maire propose de le supprimer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à supprimer ce poste.

Vote : POUR à l'unanimité

Par ailleurs, suite au départ en retraite d'un agent au grade de rédacteur, ce poste n'est plus utile, Monsieur le Maire propose également de le supprimer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à supprimer ce poste.

Vote : POUR à l'unanimité

5. Spectacles

Dans le cadre culturel, la commune propose des interprétations pour l'année 2010 :

- effectuées par la compagnie « LA BELLE HISTOIRE »
 - **Le 26 septembre 2010 – durant la braderie de Nomain**
1 déambulation « Les pas sages de clowns » avec trois clowns
Pour un montant de **580 euros** (550 € +30 € de frais)

Vote : POUR à l'unanimité

- effectuées par la compagnie « LA BARAQUE FORAINE »
 - **Le 4 décembre 2010 – spectacle**
1 représentation « La nonna »
Pour un montant de **300 euros**

Vote : POUR à l'unanimité

- effectuées par la compagnie « LES FEES RAILLEUSES »
 - **Le 14 décembre 2010 – spectacle pour les enfants des écoles primaires**
1 représentation « Les polyamide sisters »
Pour un montant de **1 736,07 euros**

cachet artistique	1600 € HT
transport	45,65 € HT
défraiements repas	49,80 € HT

Vote : POUR à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE cette initiative et
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions.

- effectuées par la compagnie « LA BELLE HISTOIRE »
 - **Le 10 décembre 2010** – spectacle pour les enfants des écoles maternelles
1 représentation « Globe trotteur »
Pour un montant de **750 euros** (650 € +100 € pour le matériel technique)

Il n'y a pas lieu de voter puisque ce spectacle est offert. Il n'y a donc pas de convention à signer par la Commune.

6. Questions diverses

Attribution de la DGE – programmation 2010

Un dossier de demande au titre de la DGE a été déposé en Sous-préfecture concernant la réfection de voiries – 1^{ère} phase des travaux pour la rue Haute et une partie des rues de la Commune et Bernard Delemme.

La Commune s'est vue octroyer une subvention d'un montant de 30 877,24 €, représentant 20 % du montant HT des travaux estimé à 154 386,22 €.

Attribution d'une subvention relative à la restauration des registres d'Etat-Civil

Le montant de l'aide financière est de 1 417 euros.

Informations :

Réunion pour le PLU, vendredi 9 juillet à 9h30

Accueil de loisirs : le Centre a débuté le lundi 5 juillet. Les membres du Conseil peuvent se rendre sur place pour une visite. 113 enfants sont inscrits, c'est un peu moins que d'habitude.

Le bal du 13 juillet est à partir de 19 heures. Le feu d'artifice sera tiré à 23 heures.

Le samedi 21 août aura lieu un voyage à Liège. Nous aurons davantage de renseignements d'ici trois semaines.

La séance est close à 21 h 10.

Le Maire,

Daniel BONNET